

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0092/2021</b>	<b>Objet</b> : Approbation de la convention avec l'association « POLE MONTAGNE ».

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Arnaud DESSAINT représenté par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Noémie ARNOFFI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Grégory NGUYEN représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.

**Absents** : /

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 6 décembre 2021 ;

**Considérant** que la ville souhaite organiser un séjour « découverte de la montagne »

**Considérant** que ce séjour doit faire l'objet d'une convention avec le prestataire choisi et définir ainsi les modalités d'organisation du séjour, annexée

**Considérant** qu'il convient d'approuver la grille tarifaire pour ce séjour, ci-annexée

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet séjour d'hiver 2022 avec l'association « Pôle montagne », ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** la grille tarifaire conforme à la délibération n°2629/2019.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2021



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*